



CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 4 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Avril à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire la salle du conseil d'Écouves après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Étaient présents : Fabienne BLEICHER, Patrice BRESTEAUX, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, Alain GAUDRÉ, Arnaud GAUDRÉ, Philippe GÈZE, Pierre GUÉRIN, Céline LE LIEVRE, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Jean-Marie PETIT, Marie-Odile RIOU, Michel SENAULT, Liliane SONNET, Catherine TERHEC, Régis VÉCRIN.

Absents excusés : Nadine BAUCHERON
Maryse LEGUAY, pouvoir à Alain MEYER
Isabelle POTTIER, pouvoir à Didier CHEVALIER

Secrétaire de séance : Elisabeth MOTAS

Conseillers en exercice : 20

Conseillers présents : 17

Votants : 19

1) Adoption du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 Février 2024

Compte rendu adopté à l'unanimité.

2) Approbation des comptes de gestion 2023

Le compte de gestion est un document élaboré par le trésorier pour chaque budget, il retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes sur l'année écoulée. Il doit correspondre au centime près au compte administratif.

3 comptes de gestion ont été soumis au vote du conseil municipal :

 <u>BUDGET COMMUNE 2023</u>
 <u>BUDGET LOTISSEMENT LA CROISSETTE 2023 (Forges)</u>
 <u>BUDGET LOTISSEMENT CHAMP DE LA VIGNE 2023 (Vingt Hanaps)</u>

Le conseil municipal, a déclaré, à l'unanimité que chaque compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) Approbation des comptes administratifs 2023

Le compte administratif retrace également les dépenses et les recettes de l'année précédente, il est élaboré par l'ordonnateur (le maire), il doit correspondre au compte de gestion.

3 comptes de gestion ont été soumis au vote du conseil municipal (M. Meyer a quitté la salle lors du vote, Mme Motas a pris la présidence de la séance durant ce vote)

 **BUDGET COMMUNE 2023**

Le compte administratif de ce budget peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	Déficit	Excédent
Résultats reportés		627 440.65		- 198 507.13		
		- 257 047.65				
Opérations de l'exercice	1 223 746.52	1 414 135.86	811 917.09	834 255.61		
TOTAUX	1 223 746.52	1 784 528.86	811 917.09	635 748.48		
Résultats définitifs		560 782.34		- 176 168.61		<u>384 613.73</u>

Ce compte administratif a été voté avec une voix contre. Pour Monsieur Gèze, la gestion des finances n'anticipe pas la baisse prévue des dotations de l'Etat. Il est possible de « dépenser mieux ».

 **BUDGET LOTISSEMENT LA CROISSETTE 2023 (Forges)**

Le compte administratif de ce budget peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	Déficit	Excédent
Résultats reportés		-0.66		-112 265.12		
Opérations de l'exercice	273 737.62	273 738.28	273 737.78	407 383.60		
TOTAUX	273 737.62	273 737.62	273 737.78	295 118.48		
Résultats définitifs		0.00		21 380.70		<u>21 380.70</u>

Ce compte administratif a été voté à l'unanimité.

 **BUDGET LOTISSEMENT CHAMP DE LA VIGNE 2023 (Vingt Hanaps)**

Le compte administratif de ce budget peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	Déficit	Excédent
Résultats reportés		-0.31		- 138 292.10		
Opérations de l'exercice	407 738.60	407 780.60	414 831.81	561 412.53		
TOTAUX	407 738.60	407 780.29	414 831.81	423 120.43		
Résultats définitifs		41.69		8 288.62		<u>8 330.31</u>

Ce compte administratif a été voté à l'unanimité.

4) Affectation du résultat 2023

L'affectation du résultat est une opération visant à calculer l'excédent ou le déficit du budget de l'année précédente (Recettes – Dépenses) auquel il faut rajouter l'excédent ou le déficit de l'année de l'année n-2 (soit 2022). Aussi, s'il existe des restes à réaliser, il faut les inclure dans ce calcul. Les résultats obtenus seront à affecter dans le budget primitif (en dépenses ou recettes selon les cas).

BUDGET COMMUNE 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **384 613.73€**

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Report en dépenses d'investissement C/001	176 168.61 €
- Exécution du virement à la section d'investissement C/1068	248 535.22 €
- Affectation en exploitation C/ 002 à l'excédent reporté	312 247.12 €

BUDGET LOTISSEMENT LA CROISSETTE 2023 (Forges)

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **21 380.70 €**

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Report en recettes d'investissement 001	21 380.70 €
- Affectation en exploitation 002 à l'excédent reporté	0.00 €

BUDGET LOTISSEMENT CHAMP DE LA VIGNE 2023 (Vingt Hanaps)

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **8 330.31 €**

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Report en dépenses d'investissement 001	8 288.62 €
- Affectation en exploitation 002 à l'excédent reporté	41.69 €

5) Reprise des restes à réaliser : Budget Commune

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que conformément à la réglementation, il est nécessaire de reprendre, en section d'investissement du budget de l'année 2024, les restes à réaliser de l'année 2023.

Monsieur le Maire a rappelé que les restes à réaliser correspondent en dépenses d'investissement aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice et en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Au 31/12/2023, les restes à réaliser sont les suivants :

Le montant des dépenses d'investissement à reporter est de **72 366.61 €**

Monsieur le Maire a demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser la reprise des restes à réaliser de l'année 2023 sur le budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de reprendre au budget primitif 2024 les restes à réaliser 2023.

6) Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire a rappelé que, lors de la création de la commune nouvelle, les élus ont souhaité une intégration fiscale progressive des taxes communales pendant 12 ans. Par délibération du 6 Avril 2023, les taux cibles suivants ont été votés pour l'année 2022 :

Taxe foncière sur le bâti	37.95 %
Taxe foncière sur le non bâti	25.30 %
Taxe d'habitation	13.52 %

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire a proposé de reconduire les taux appliqués en 2023 pour 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **A VALIDÉ** la proposition du maire et décide de fixer les taux de 2024 comme suit :

Taxe foncière sur le bâti	37.95 %
Taxe foncière sur le non bâti	25.30 %
Taxe d'habitation	13.52 %

7) Vote des budgets primitifs 2024

BUDGET COMMUNE 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec une voix contre :

- A voté le budget commune 2024 tel que présenté et retracé dans le document budgétaire correspondant.

Il s'équilibre à :

- **1 782 068.78 €** pour la section de Fonctionnement
- **845 454.70 €** pour la section d'Investissement

BUDGET LOTISSEMENT LA CROISSETTE 2024 (Forges)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- A voté le budget lotissement « La Croisette » 2024 tel que présenté et retracé dans le document budgétaire correspondant.

Il s'équilibre à :

- **283 738.78 €** pour la section de Fonctionnement
- **295 118.48 €** pour la section d'Investissement

BUDGET LOTISSEMENT CHAMP DE LA VIGNE 2024 (Vingt Hanaps)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- A voté le budget lotissement « Champ de la Vigne » 2024 tel que présenté et retracé dans le document budgétaire correspondant.

Il s'équilibre à :

- **419 024.70 €** pour la section de Fonctionnement
- **409 305.66 €** pour la section d'Investissement

8) Subventions aux associations

Au titre du Budget Primitif 2024, le conseil de la commune d'Écouves a décidé d'attribuer aux associations les subventions ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Montant attribué en 2024
APE (Association parents d'élèves) Radon	750,00 €
APE (Association parents d'élèves) St Gervais du Perron / Vingt Hanaps	450,00 €
Association Radon Loisirs (ARL)	500,00 €
Association sportive (USEP) + Coopérative scolaire - Ecole de Radon	1 300,00 €
Association Vignerons du Hanap	250,00 €
Banque alimentaire	200,00 €
Club de l'Age d'Or	450,00 €
Club des anciens de Forges	200,00 €
Club Pongiste de St Gervais du Perron/Vingt Hanaps	100,00 €
Comice agricole du Canton d'Alençon	400,00 €
Comité des Fêtes de Forges	870,00 €
Comité des Fêtes de Radon	1375,00 €
Comité des Fêtes de Vingt Hanaps	600,00 €
3 Comités des Fêtes d'Écouves - Marche gourmande 26 mai 2024 (Versement au Comité des Fêtes de Vingt Hanaps)	540,00 €
Comancheros	100,00 €
Entente sportive Écouves	3 815,00 €
Judo Club de Radon	350,00 €
Loisirs Hanapsiens	350,00 €
Radon Pétanque	200,00 €
Société des courses - Prix d'Écouves	120,00 €
Trail d'Écouves	500,00 €
Vélo Club de Radon	300,00 €
VTT Hanapsien	1 280,00 €
TOTAL	15 000.00 €

9) Lotissement Champ de la Vigne : actions de communication

A ce jour, 1 parcelle a été vendue et 1 autre est réservée.
Comment accélérer la vente des parcelles restantes ?

→ Proposition de M.Gèze :

Les constructions nouvelles sont exonérées de taxes foncières pendant 2 ans, mais la commune pourrait mettre en place une 3^e année d'exonération de la part communale si les conditions suivantes sont remplies :

- Achat d'une parcelle au plus tard le 31/12/2024
- Obtention d'un permis de construire au plus tard le 30/06/2025
- Être résident sur la commune au plus tard le 31/12/2026

Il propose également la mise en place d'un plan de communication renforcée via :

- Des annonces dans Ouest France tous les week-end d'avril à juillet 2024
- La remise en tête de rubrique de l'offre des terrains à vendre avec mise en avant
- D'autres actions à imaginer

La commission communale dédiée à la communication autour du lotissement se réunira le 10 Avril prochain et discutera de ces points.

10) Acquisition du local de l'association « VTT Hanapsien »

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que l'association « VTT HANAPSIEN » souhaitait vendre son local d'environ 30 m² situé 14 place du château d'eau (le long des ateliers municipaux) à Vingt Hanaps et localisé sur la parcelle cadastrée 509 AC 54.

Il a proposé :

- Que la commune d'Écouves se porte acquéreur de ce local
- De réaliser cet achat pour l'€ symbolique, les frais d'acte et de bornage en plus.

Monsieur le Maire a demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cet achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'accepter l'achat du local à l'association « VTT HANAPSIEN »
- Au prix de l'€uro symbolique, les frais d'acte et de bornage en plus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

11) Rachat d'aménagements à un locataire

Madame Terhec, adjointe chargée de la gestion des logements communaux, a informé que Mme Joëlle SEINE, locataire de l'appartement situé au 2 route de la Pesantière à Radon, a procédé à quelques aménagements dans le logement.

Mme Seine quittera l'appartement courant avril 2024 et a proposé de laisser les aménagements suivants :

- Une cuisine aménagée
- Un meuble et miroir de salle de bains
- Des aménagements de placards
- 3 radiateurs caloporteurs

Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal de lui racheter ces aménagements.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, a décidé d'acheter à Mme Seine les aménagements précités réalisés dans le logement communal situé 2 route de la Pesantière à Radon pour un montant de 1 300.00 €

Cette acquisition sera imputée au compte 21352 au budget 2024

Questions diverses

- Compte rendu de la commission scolaire du 27/03

Madame Motas, responsable de la commission, a souhaité informer l'assemblée sur les points abordés lors de de cette réunion.

→ *Repas au centre de loisirs*

Pour rappel, les repas sont actuellement fournis par la Sodexo mais le prix a fortement augmenté et cette hausse sera répercutée sur les familles.

Quelles solutions pour réaliser des économies ?

Propositions de la commission :

- Mercredis Loisirs : préparation des repas par Angélique, la cantinière
- Vacances scolaires : fourniture des repas par les parents, réchauffe assurée par le personnel

Une consultation des parents est prévue sur ce point.

→ *Horaires de garderie*

Actuellement, la garderie est ouverte jusqu'à 19h mais n'accueille que très peu d'enfants entre 18h30 et 19h (2 familles maximum). La commission propose de réduire le temps d'accueil d'1/2 heure et de fermer à 18h30.

→ *Organisation du temps scolaire*

L'organisation du temps scolaire est remise en cause cette année. Le conseil d'école déterminera le 16/04 si l'école de Radon reste à 4 jours ½ ou si elle passe à 4 jours.

Mme Motas a souhaité connaître l'avis du conseil municipal (une délibération du conseil devra être rendue après la tenue du conseil d'école) :

- 4 jours et ½ : 1 voix
- 4 jours : 11 voix
- Sans opinion : 7

Fin de séance : **23H00**